



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1398

Attribution d'une subvention de 40 000 euros par le Ministère des affaires étrangères pour les assises de la coopération décentralisée France/Arménie en 2022

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

**Rapporteur** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1398 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 40 000 EUROS  
PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES POUR  
LES ASSISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE  
FRANCE/ARMENIE EN 2022 (CABINET DU MAIRE -  
SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon entretiennent une relation de partenariat et d'amitié avec l'Arménie, dans le cadre notamment d'un jumelage avec la ville d'Erevan. Ce partenariat s'est développé à la suite du tremblement de terre qui avait frappé durement ce pays en 1988. Aujourd'hui, cette coopération fédère de nombreux acteurs locaux ici et en Arménie et concerne principalement les domaines de la coopération culturelle et de la francophonie (dans le cadre du pacte linguistique et de coopération pour l'enseignement du français), de la formation et de l'enseignement supérieur; la promotion d'échanges d'expériences et la réalisation de projets dans le domaine de l'aménagement urbain (mobilité, patrimoine, développement durable).

Forte de cette relation, la candidature de la Ville de Lyon a été retenue pour accueillir les prochaines Assises de la coopération décentralisée entre la France et l'Arménie prévues initialement les 29 et 30 novembre à Lyon, et reportées dans le courant de l'année 2022 en raison principalement de la situation sanitaire. Encadrées par les ministères des affaires étrangères des deux pays et les associations nationales de collectivités territoriales, les Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne sont des rendez-vous réguliers, entre les collectivités arméniennes et françaises pour débattre et définir le cadre de leur intervention. Durant deux jours, les participants se retrouveront pour présenter les actions menées depuis les dernières Assises organisées en 2016 à Erevan (Arménie) et proposer des futurs programmes de coopération dans un nouveau contexte impacté par la crise sanitaire mondiale et en Arménie, par la guerre menée dans le Haut Karabakh en 2020.

Ces 4<sup>èmes</sup> Assises auront pour objectif d'approfondir les sujets d'intérêts mutuels identifiés par un comité de pilotage franco-arménien autour de plusieurs temps d'échange. Un premier temps sera consacré à un bilan des actions menées dans le cadre de la coopération franco-arménienne, ainsi qu'à l'identification des nouveaux enjeux de cette coopération.

Trois ateliers permettront d'aborder ensuite des sujets de coopération prioritaire pour les collectivités françaises et arméniennes. Les thèmes de la ville durable, du développement rural et du tourisme responsable permettront d'approfondir les projets mis en œuvre et de favoriser les concertations entre collectivités et acteurs locaux.

Enfin, afin d'illustrer les différents sujets abordés, plusieurs visites sur le terrain seront organisées à Lyon et sur le territoire de la Métropole de Lyon.

D'un point de vue financier, le budget prévisionnel pour l'accueil des Assises de la coopération décentralisée s'élève à 56 900 €TTC réparti entre la Ville de Lyon pour un montant de 48 000 €, la Métropole de Lyon pour un montant de 8 900 €. Pour contribuer à l'organisation de ces Assises, la Ville de Lyon sollicite une participation du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères à hauteur de 40 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1611-4 et L 2121-29 ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

### **DELIBERE**

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter, auprès du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € et accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.
- 2- Les recettes provenant du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), d'un montant prévisionnel de 40 000 € seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 74718 – fonction 048.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET